

una storia

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. UTILISATION DE LA MARQUE UNA STORIA

Les relations commerciales établies entre Una Storia et l'acheteur ne donnent aucun droit à l'acheteur sur la marque Una Storia, ainsi que toute autre marque ou signe distinctif commercialisés par Una storia.

Toute publicité utilisant la marque ou toute création de documents publicitaires mentionnant la marque ne peut être effectuée sans l'accord express de la Société. De même, **toute utilisation de la marque sur un Site Internet est soumise à l'approbation préalable de la marque, sous peine de poursuites.**

Toute PLV, mise à disposition de l'acheteur et destinée à mettre en avant la marque chez l'acheteur reste la propriété de la marque. Dans tous les cas, la PLV est destinée à ne supporter que les seuls produits de la marque à l'exclusion de tous autres. Sa restitution peut être demandée à tout moment par la marque.

D'une manière générale, l'acheteur doit veiller au **respect de la marque** : aucune modification d'un support marketing ou du matériel de présentation fourni par la marque, n'est possible sauf accord préalable. L'acheteur a une obligation de respect de l'Image de la Marque par la qualité de l'environnement : qualité des vitrines dans le Point de vente et présentation valorisante des produits. Toutes les marchandises Una Storia doivent bénéficier d'une exposition constante compatible avec la notoriété de la marque dans les vitrines de présentation et à l'intérieur des Points de vente.

II. CHARTE INTERNET

Les membres du réseau de distribution, acheteurs des bijoux Una Storia, autorisés à vendre les produits Una Storia, font l'objet d'un agrément préalable par la société et deviennent de fait détaillants agréés.

Sauf accord préalable de la société, l'acheteur s'engage à ne vendre les marchandises que sur son Point de vente. Seule la vente physique en boutique spécialisée en horlogerie ou bijouterie est autorisée.

Toutefois, dans un certain nombre de cas soumis à l'approbation de la Société, l'acheteur pourra être autorisé à commercialiser nos produits sur un site internet multimarques, à condition de l'exploiter par lui-même, dans le strict respect des conditions qui suivent.

1. Identification du Site Internet

Una Storia est seule habilitée à enregistrer des noms de domaine Internet intégrant une dénomination sur laquelle Una Storia dispose de droits. En conséquence, le détaillant agréé ne peut enregistrer lui-même un nom de domaine composé par le nom de la marque Una Storia sauf si accord préalable de la Société.

2. Contenu du Site.

Le site internet doit présenter à tout moment une qualité graphique en harmonie avec l'image de luxe des produits Una Storia et de la marque : pas de visuels pixélisés ou flous en particulier.

Les spécificités et caractéristiques du site internet doivent correspondre en permanence à celles habituellement attendues d'un site internet de haute qualité, commercialisant des produits de luxe.

3. Modalités de commercialisation.

Le Site Internet doit être exploité par le détaillant agréé lui-même. A ce titre, est expressément interdite toute offre de produits ou utilisation de la marque sur des sites de commerce électronique qui n'exercent leur activité qu'en ligne, sans présence commerciale réelle à travers un Point de vente physique.

Le détaillant agréé est seul responsable du contenu accessible sur le Site et il s'engage à veiller à la conformité légale du contenu aux diverses réglementations applicables, **en particulier pour ce qui concerne les périodes autorisées de soldes.**

Par souci de cohérence avec le réseau de distribution classique, le distributeur agréé s'engage à offrir à la vente sur le site une offre représentative de l'ensemble des produits mis en vente dans les Points de vente. Le détaillant agréé s'engage en particulier à soumettre expressément à **l'agrément préalable de la Société toute action publicitaire ou promotionnelle** relative aux produits commercialisés sur le Site Internet, même si l'acheteur reste libre de fixer le prix de revente des produits. Le barème que Una Storia peut être amené à fournir aux distributeurs agréés n'a qu'un caractère indicatif. **Le prix qui y figure est un prix public conseillé que la Marque préconise de suivre.**

Le détaillant agréé s'engage à ce que son site internet respecte à tout moment la réglementation applicable en matière de vente à distance, notamment en ce qui concerne l'information du consommateur.

4. Mise à jour du Site Internet.

Le site internet doit être mis à jour régulièrement afin de toujours proposer à la vente en ligne les nouveaux produits et de retirer les produits sortis de collection. **Il est évidemment impossible de mettre à la vente en ligne des produits que le point de vente n'aurait pas stockés** car le détaillant agréé s'engage à livrer les produits dans un délai de 5 à 7 jours ouvrés. Le consommateur doit avoir été informé des produits et des conditions de commercialisation et livraison dans des conditions satisfaisantes. Le détaillant agréé s'engage à ne pas utiliser le site internet pour proposer des produits à la vente à des consommateurs établis hors du territoire métropolitain.

Toute infraction aux conditions de vente est susceptible de poursuites devant la juridiction habilitée.

Fait le/...../..... à

Le détaillant agréé

UNA STORIA